

Introduction.

Un contexte, des options, des propositions, un débat.

Georges Bonnefoy
Professeur agrégé EPS

Dans une publication récente, M. Portes (1) rappelait les orientations générales de la Chartes des Programmes, (20.2 .92) qui fondaient alors une réflexion qui va bien au delà d'une simple actualisation des contenus disciplinaires. Il apparaissait ainsi essentiel que "les apprentissages scolaires ne soient pas leur propre fin, (mais) qu'ils débouchent sur un réinvestissement hors du monde scolaire pour permettre aux jeunes de construire leur vie personnelle, leur vie professionnelle, et d'être des citoyens responsables" La mission fondamentale de l'école était ainsi soulignée. Elle est double : enseigner, éduquer, faire que ce qui est appris à l'école soit utile pour l'ici et maintenant et pour plus tard.

Concernant la discipline EPS, les nouveaux programmes décrivent les compétences à développer tout au long du cursus scolaire. On trouve ainsi, explicitement exprimée, la volonté de favoriser chez les élèves l'acquisition de savoirs, savoirs faire et savoirs être leur permettant d'organiser de manière autonome et responsable une pratique physique, leur permettant de développer et d'entretenir un potentiel. L'intention est claire : des savoirs utiles pour maintenant et pour plus tard. On peut retrouver une volonté de vérifier le degré d'acquisition de ces savoirs dans les textes relatifs à la certification.

On retient donc que l'ensemble des textes institutionnels organisant aujourd'hui l'enseignement de l'EPS affiche une cohérence formelle avec des orientations initiales, évoquées ici, de la Charte nationale des Programmes.

Au regard de ce contexte, comment se situent les propositions du CEDRE, développées et débattues lors des journées de St Etienne ?

Nous nous reconnaissons volontiers dans les intentions rappelées ci-dessus, et la notion de "pratiquant cultivé" que nous utilisons pour caractériser

un élève physiquement éduqué ne nous paraît pas en contradiction avec les visées générales des textes institutionnels.

Par contre, nous nous efforçons de préciser les conditions qui permettent à l'élève de devenir réellement "un pratiquant cultivé, sportif, citoyen". Dans cette perspective, un certain nombre d'options disciplinaires nous semblent alors essentielles et objet de débat.

Nous affirmons par exemple que la volonté d'articuler, dans les contenus disciplinaires des visées d'enseignement et des visées éducatives, se trouve au cœur d'une problématique complexe, soulève un ensemble de questions essentielles et de vraies difficultés professionnelles. L'ancrage culturel fort dans lequel nous nous inscrivons est également un sujet de réflexions et d'interrogations sans cesse renouvelées.

Nous avons eu l'occasion, dans des publications antérieures (2) de développer largement ces options fondamentales. Nous en reprenons ici quelques éléments essentiels.

« Cette approche de l'EPS pose le développement de la personne comme une conséquence de l'apprentissage de compétences culturelles. L'option est claire, "d'inspiration culturaliste", elle dépasse le réalisme sportif étroit dans la mesure où les savoirs visés ne peuvent être du seul ressort de la motricité efficace. » (3)

C'est à partir de cette prise de position initiale que nous proposons de répondre à la question centrale qui organise alors notre réflexion.

« Comment permettre aux élèves l'acquisition de compétences spécifiques dans les différentes APSA et contribuer simultanément à l'atteintes des visées éducatives qui finalisent la discipline ? »

Les formes de pratiques scolaires présentées par les animateurs du CEDRE au cours des journées

d'études sont donc des tentatives de réponses à cette question.

Un certain nombre de conditions président alors à cette articulation fonctionnelle des visées d'enseignement et des visées éducatives.

Ces conditions avaient été relevées et explicitées par R. Dhellemmes, en conclusion des journées de Grenoble. (4)

Retenons principalement que les formes de pratiques proposées sont toujours des reconstructions didactiques, des situations qui obligent l'élève à développer une activité authentique de volleyeur, judoka, danseur, nageur. La lecture de cette activité, sa compréhension, se réfèrent à une modélisation singulière des conduites des pratiquants de l'APSA, produit d'une analyse experte multiréférencée.

Dans le cadre scolaire, il est indispensable de privilégier certains objets d'enseignement, dans la mesure où ils sont considérés comme pertinents, d'un double point de vue, celui de l'APSA considérée et celui des finalités éducatives.

Enfin les situations retenues sont des situations complexes, originales, sollicitant toutes les dimensions de l'activité de l'élève. Se succèdent ainsi les phases d'exploration active de la tâche, d'action, d'analyse, d'explication, de compréhension, au cours desquelles les élèves assument les différents rôles sociaux de pratiquant, futur pratiquant et d'aide à la pratique.

L'ensemble des options et des conditions rappelées sans doute trop rapidement ici, constitue un cadre didactique et pédagogique qui organise les pratiques présentées à St Etienne.

Chaque responsable d'atelier, expert d'une APSA, donne sans aucun doute une coloration particulière à ce cadre, accorde plus d'importance à certaines conditions qu'à d'autres. Cette diversité d'interprétation d'un outillage théorique, commun et partagé, est pour le collectif du CEDRE, une richesse, dans la mesure où les journées d'études, permettant d'exposer ces propositions au débat pluriel, apparaissent alors comme un moment d'échange et de régulation important.

Ainsi, ces exemples de pratiques scolaires d'APSA, théorisées, et questionnées, par l'ensemble des participants à l'occasion des séquences de travaux dirigés constituent autant de matériaux qui peuvent alimenter aujourd'hui une réflexion disciplinaire, particulièrement sollicitée par la publication des nouveaux programmes de l'EPS.

(1) M.PORTES. *Hand Ball pour l'EPS*. Ed AEEPS Montpellier. 2001.

(2) *Cahiers du CEDRE n°1 et n°2*. Ed AEEPS. Paris. 1999.2001.

(3) CEDRE. *Quelques aspects de l'évolution de la discipline*. Revue EPS 268. 1997.

(4) R. DHELLEMMES. *Propos conclusifs*. Cahiers du CEDRE n°2. Ed AEEPS. Paris. 2001.

